



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
17 juin 2022
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire 2022
29 août-1^{er} septembre 2022, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa session annuelle de 2022**

Table des matières

**Session annuelle de 2022
(6-10 juin 2022)**

	<i>Page</i>
2022/7 Rapport annuel de l'Administrateur pour 2021	2
2022/8 Évaluation du PNUD	3
2022/9 Programme des Volontaires des Nations Unies : Rapport de l'Administrateur	4
2022/10 Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2021	5
2022/11 Mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : Rapport de la Directrice exécutive	5
2022/12 Évaluation du FNUAP	6
2022/13 Rapport annuel de la Directrice exécutive du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et Réserve pour l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (« S3I »)	6
2022/14 Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement	8
2022/15 Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et réponses de l'administration	9
2022/16 Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	11
2022/17 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2022	12



2022/7

Rapport annuel de l'Administrateur pour 2021*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur pour 2021 (DP/2022/17) et de ses annexes, du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2021 (DP/2022/17/Add.1) et de l'annexe statistique (DP/2022/17/Add.2) ;

2. *Salue* les progrès accomplis par le PNUD pendant la période couverte par le Plan stratégique 2018-2021, pour devenir une organisation plus réactive, innovante et résiliente, capable de fournir des solutions intégrées efficaces aux niveaux local et mondial qui font progresser le développement durable, en particulier face à de multiples défis complexes et qui évoluent rapidement ;

3. *Prend note* des résultats institutionnels et de ceux ayant trait aux programmes obtenus en 2021, notamment en matière de pauvreté et d'inégalités, de financement innovant du développement, de numérisation, d'action climatique, de protection sociale, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles ;

4. *Reconnaît* le rôle primordial du PNUD dans l'éradication de la pauvreté, l'encourage à poursuivre ses efforts à cet égard et à renforcer les capacités des pays à tous les niveaux, y compris des institutions et des personnes, afin d'accélérer les transformations structurelles pour le développement durable et de prévenir, atténuer et gérer les risques, y compris les crises, les conflits, les catastrophes naturelles, les chocs climatiques, sociaux et économiques, conformément au Plan stratégique 2022-2025 ;

5. *Reconnaît* qu'en 2021, le PNUD a atteint son plus haut niveau d'exécution de programmes depuis plus d'une décennie et encourage les échanges entre le PNUD, les pays de programme, les donateurs, le secteur privé, les institutions financières internationales et les organisations de la société civile afin de réaliser les Objectifs de développement durable et de combler les lacunes en matière de financement ;

6. *Reconnaît* l'encadrement technique constant fourni par le PNUD dans la réponse socio-économique à la COVID-19, qui a aidé les pays à se préparer, à répondre et à se relever face à la pandémie et à intégrer des activités de lutte contre celle-ci dans les plans de développement à long terme ;

7. *Accueille avec satisfaction* l'engagement ferme et continu du PNUD en faveur du repositionnement du système de développement des Nations Unies et encourage le PNUD à continuer de travailler en étroite collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies, sous la direction des coordonnateurs résidents en poste dans les pays, pour aider ces pays à atteindre les objectifs de développement durable ;

8. *Se félicite* des objectifs d'étape ambitieux fixés dans le Plan stratégique 2022-2025 du PNUD et demande instamment de maintenir l'engagement en faveur de programmes axés sur les résultats, d'interventions souples, efficaces et efficaces et de partenariats multipartites qui peuvent contribuer à déclencher une transformation systémique en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

9. *Rappelle* le paragraphe 12 de sa décision 2021/5 et le paragraphe 7 de sa décision 2021/14 concernant la communication des informations sur les résultats obtenus conjointement avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et identifiés au moyen d'indicateurs communs et complémentaires ;

10. *Se félicite* de l'engagement pris par le PNUD de renforcer ses systèmes de gestion, de contrôle et fiduciaires et réaffirme que cela exige de la part de l'administration du PNUD et du Conseil d'administration de continuer à déployer des efforts soutenus pour obtenir les résultats souhaités ;

11. *Demande* au PNUD de lui transmettre tous les rapports et déclarations futurs en même temps qu'aux organes de gouvernance autres ou externes, s'ils ont une importance en termes de gouvernance systémique pour le PNUD.

10 juin 2022

2022/8

Évaluation du PNUD

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne le rapport annuel sur les activités d'évaluation menées en 2021 (DP/2022/21) et les observations de l'administration s'y rapportant :

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation (DP/2021/21) et des observations de l'administration s'y rapportant, *se félicite* du complément d'analyse proposé touchant les principales conclusions et enseignements tirés des évaluations faites en 2021 et prie le PNUD de se saisir des questions qui ont été soulevées ;

2. *Prend note* des mesures renforcées prises par l'administration du PNUD et le Bureau indépendant d'évaluation pour améliorer la qualité et la couverture des évaluations décentralisées, comme indiqué dans le document intitulé « Note d'information : feuille de route pour le renforcement des évaluations décentralisées au PNUD », et demande à l'administration du PNUD d'allouer des ressources suffisantes et de travailler avec le Bureau indépendant d'évaluation pour continuer à améliorer les capacités d'évaluation, comme indiqué dans la feuille de route, et de lui fournir des rapports d'étapes ;

3. *Prend note* de la qualité des réponses de l'administration aux évaluations, encourage le PNUD à prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la qualité des plans d'action pour les évaluations décentralisées et les recommandations en souffrances, et demande au Bureau indépendant d'évaluation de collaborer avec le PNUD pour mieux consigner les preuves de la mise en œuvre et suivre les résultats des mesures prises pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ;

4. *Rappelle* la décision 2022/3, en particulier le paragraphe 2 sur la nécessité de disposer d'un nombre suffisant d'acteurs pour concourir à la fonction d'évaluation du PNUD et le paragraphe 4 sur la collaboration interinstitutions en matière d'évaluation ;

En ce qui concerne le rapport intitulé « Financer le relèvement : évaluation formative de la riposte du PNUD à la pandémie de COVID-19 et du financement des objectifs de développement durable » (DP/2022/22) et la réponse de l'administration à cet égard (DP/2022/23)

5. *Prend note* de l'évaluation de la riposte du PNUD à la pandémie de COVID-19 et du financement des objectifs de développement durable et se félicite de la nature formative de l'évaluation ;

6. *Accueille avec satisfaction* les résultats et les conclusions de l'évaluation qui font état de la contribution et du rôle importants du PNUD dans la riposte à la pandémie de COVID-19 ainsi que de l'action qu'il a menée pour améliorer l'accès au financement en vue de la réalisation des objectifs de développement durable ;

7. *Se félicite* de l'engagement pris par le PNUD d'élaborer une feuille de route pour son initiative Greening Moonshot visant à promouvoir l'investissement de plus de 1 000 milliards de dollars de dépenses publiques et de capitaux privés dans la réalisation des objectifs de développement durable, comme recommandé par l'évaluation, en collaborant avec des partenaires pour mobiliser des financements additionnels et réaligner les ressources existantes sur les objectifs de développement durable ;

8. *Prend note* de l'engagement du PNUD, en réponse à l'évaluation, de continuer à élargir son soutien à la mobilisation des ressources nationales et à renforcer l'appui en faveur du financement des obligations souveraines liées aux objectifs de développement durable ;

9. *Prend note* des engagements pris par le PNUD en matière de financement du climat et d'investissements à risque réduit ainsi que de l'initiative Moonshot qui vise à raccorder 500 millions de personnes à des systèmes énergétiques, et encourage le PNUD à collaborer avec ses partenaires gouvernementaux pour mobiliser des fonds publics et privés à cette fin.

10 juin 2022

2022/9

Programme des Volontaires des Nations Unies : Rapport de l'Administrateur

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* la résolution 76/131 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 2021 relative au cinquantième anniversaire du programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) et au vingtième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires, dans laquelle l'Assemblée a rappelé l'importance d'intégrer le volontariat, selon qu'il convient, dans la planification de la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable ;

2. *Se félicite* des résultats obtenus par le programme VNU en 2021, ainsi qu'il ressort du rapport de l'Administrateur (DP/2022/24) ;

3. *Prend note* de la matrice de résultats, y compris les données de référence et les cibles, du Cadre stratégique 2022-2025 (DP/2022/11), conformément aux orientations stratégiques de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2020, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et sur la base des conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante du Cadre stratégique précédent ;

4. *Félicite* le programme d'être bien inséré dans le système des Nations Unies, la preuve en étant qu'il coopère avec 56 organismes des Nations Unies

5. *Réaffirme* le rôle essentiel que continue de jouer le Fonds spécial de contributions volontaires dans l'exécution du plan-cadre stratégique du programme pour la période 2022-2025, et invite tous les partenaires de développement en mesure de le faire à verser des contributions au Fonds ;

6. *Félicite* le programme pour la mise en œuvre réussie de son projet de transformation numérique et l'encourage à poursuivre ses efforts à cet égard, le cas échéant ;

7. *Prie* le programme de continuer de défendre vigoureusement la cause de l'inclusion des personnes handicapées ;

8. *Remercie* tous les Volontaires des Nations Unies pour leur contribution exceptionnelle en 2021 à la lutte contre la pandémie et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

10 juin 2022

2022/10

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2021

Le Conseil d'administration

1. *Prends note* du rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2021 ([DP/2022/25](#)) ;
2. *Salue* les progrès accomplis par le FENU dans la mise en œuvre de son Cadre stratégique pour la période 2018-2021 ;
3. *Souligne* le rôle essentiel qu'il joue dans la mise en œuvre de solutions de financement innovantes et variées, y compris à l'appui des activités plus larges du système de développement des Nations Unies, afin d'aider les pays les moins avancés à se relever et à construire en mieux après la crise de la COVID-19 ;
4. *Recommande* d'aider le FENU à réunir les ressources nécessaires à une croissance généralisée, conformément au cadre stratégique.

10 juin 2022

2022/11

Mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : Rapport de la Directrice exécutive

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui constituent le rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2021 : [DP/FPA/2022/4](#) (Partie I, Partie I/Add.1 et Partie II) ;
2. *Note* avec satisfaction les progrès accomplis par le FNUAP pour atteindre les résultats et les objectifs finals de son plan stratégique pour 2018-2021 ;
3. *Prend note* des niveaux référence et des niveaux cibles définis dans le Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour 2022-2025 et encourage à poursuivre l'engagement en faveur de programmes axés sur les résultats, d'activités menées de manière souple et efficaces et de partenariats multipartites susceptibles d'accélérer les progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
4. *Rappelle* le paragraphe 4 de sa décision [2021/9](#) et le paragraphe 6 de sa décision [2021/17](#) et demande au FNUAP de continuer à inclure dans les rapports annuels de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan stratégique 2022-2025, y compris dans son examen à mi-parcours, des informations sur les résultats obtenus conjointement avec les entités du système des Nations Unies pour le développement, identifiés au moyen d'indicateurs communs et complémentaires.

10 juin 2022

2022/12

Évaluation du FNUAP*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur la fonction d'évaluation (DP/FPA/2022/5) ainsi que du programme de travail et du budget du Bureau de l'évaluation pour 2022 ;
2. *Se félicite* des résultats obtenus pour l'ensemble des indicateurs de performance de l'évaluation, de l'adaptabilité et de la réactivité continues de la fonction d'évaluation face à la crise de la COVID-19 ;
3. *Se félicite également* des résultats obtenus en contribuant aux activités d'évaluation du système des Nations Unies et en favorisant le développement des capacités d'évaluation nationales ;
4. *Encourage* le FNUAP à continuer d'accroître les investissements dans la fonction d'évaluation.

10 juin 2022

2022/13

Rapport annuel de la Directrice exécutive du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et Réserve pour l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (« S3I »)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de la Directrice exécutive (DP/OPS/2022/5) et exprime sa vive préoccupation quant aux irrégularités signalées, notamment les faiblesses en matière de contrôle et les préjudices financiers pour certains projets S3i ;
2. *Salue* la contribution que l'UNOPS a apportée en 2021 aux résultats opérationnels des gouvernements, de l'ONU et des autres partenaires en mettant à leur disposition des services d'appui à la gestion et des compétences techniques spécialisées, renforçant ainsi les moyens engagés au service du développement durable ;
3. *Prend note* de la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021 et demande que les futurs rapports de l'UNOPS adoptent une approche analytique, décrivent les problèmes rencontrés, expliquent les principaux écarts par rapport aux objectifs et comprennent une analyse des facteurs de risque internes et externes qui se sont concrétisés pour les projets et la manière dont l'UNOPS les a gérés ;
4. *Demande* à l'UNOPS d'examiner et d'élaborer un calendrier pour la mise en œuvre de toutes les recommandations en suspens du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Corps commun d'inspection, et de le lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2022 ;
5. *Se félicite* que l'UNOPS ait atteint la parité des sexes et lui demande de prendre des mesures supplémentaires en vue d'assurer une représentation géographique équitable au sein de son personnel et de lui rendre compte des mesures prises à cet égard, dans le cadre des rapports habituels ;
6. *Se félicite* des contributions de l'UNOPS aux activités mises en œuvre pour faire face à la COVID-19 et s'en relever ;

7. *Exprime* de sérieuses préoccupations quant aux irrégularités signalées, aux pertes financières potentielles et aux fautes présumées liées aux investissements réalisés dans le cadre de l'initiative S3i ;

8. *Demande* que l'UNOPS prenne d'urgence les mesures suivantes, en tant que mesures temporaires, pour remédier aux défaillances constatées dans l'initiative S3i et pour ralentir l'accumulation des réserves de l'UNOPS :

a) prendre toutes les mesures nécessaires pour récupérer les fonds liés au S3i ;

b) geler tous les autres investissements liés au S3i pour lesquels l'UNOPS ne s'est pas déjà engagé contractuellement ;

c) transférer dans la réserve opérationnelle tout solde non engagé dans des projets provenant de la réserve pour la croissance et l'innovation, des excédents cumulés et de la réserve S3i ;

d) geler tout autre transfert d'argent de la réserve opérationnelle vers la réserve pour la croissance et l'innovation, la réserve S3I, les excédents accumulés, ou pour toute autre fin que les opérations courantes ;

9. *Demande également* à l'UNOPS de l'informer lorsque ces mesures auront été appliquées et décide d'examiner, une fois celles-ci achevées, si elles permettent de remédier de manière satisfaisante aux causes profondes et aux vulnérabilités institutionnelles au sein de l'UNOPS qui ont conduit aux défaillances associées à S3i afin de mettre fin aux mesures temporaires ;

10. *Décide* de créer un groupe de travail conformément à l'article 9 de son règlement intérieur, composé de 10 de ses membres et observateurs, afin d'évaluer les causes profondes et les vulnérabilités institutionnelles au sein de l'UNOPS qui ont conduit aux défaillances associées à S3i, en vue de faire des recommandations au Conseil d'administration pour faciliter la prise des mesures supplémentaires indispensables pour examen à la deuxième session ordinaire de 2022 et à la première session ordinaire de 2023 ;

11. *Demande* à son bureau de mener des consultations avec les groupes régionaux afin de présenter deux candidats par groupe régional pour composer le groupe de travail qu'il doit nommer selon une procédure d'approbation tacite ;

12. *Prie* le groupe de travail de mener ses travaux en consultation avec, le cas échéant et sans s'y limiter, l'UNOPS, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Corps commun d'inspection ;

13. *Demande* au groupe de travail d'axer ses travaux sur les questions suivantes et de les lui présenter :

a) options pour l'utilisation appropriée des réserves de l'UNOPS ;

b) options permettant d'améliorer la transparence en ce qui concerne les frais de gestion et la structure des coûts de l'UNOPS, en vue de limiter l'accumulation de ses réserves ;

c) toute autre question pour laquelle le Bureau estimera nécessaire qu'elle soit examinée par le groupe de travail ;

14. *Demande* à l'UNOPS de lui fournir ainsi qu'au groupe de travail, dans les meilleurs délais et en vue de faciliter l'action de ce dernier et de l'accélérer en complément de toute autre activité de l'UNOPS ;

a) un examen par une tierce partie des mécanismes de contrôle qui existaient pour les investissements S3i ;

b) un examen par une tierce partie des systèmes de contrôle interne, des structures de gestion des risques et de gouvernance globale de l'UNOPS, y compris une évaluation de l'intégrité de son portefeuille de projets et un examen de ses structures de coûts ;

15. *Demande* que l'UNOPS soumette les termes de ces examens par des tiers à l'approbation du groupe de travail avant que ceux-ci ne soient commandés ;

16. *Prie* le Directeur exécutif (par intérim) de lui soumettre, dès que possible, mais au plus tard le 15 juillet 2022, un plan d'action assorti d'un calendrier pour toutes les actions, y compris, mais sans s'y limiter, celles demandées dans la présente décision, afin de répondre aux préoccupations concernant l'initiative S3i, en vue de renforcer la transparence et la responsabilité ;

17. *Rappelant* la décision [2020/13](#) sur les méthodes de travail et conscient de l'urgence de la situation, décide d'inscrire à l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2022 et de la première session ordinaire de 2023, un point sur les progrès accomplis par le groupe de travail, y compris toute conclusion préliminaire, en tant que question appelant une décision.

10 juin 2022

2022/14

Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des informations actualisées communiquées par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur la mise en œuvre de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale et des mandats connexes relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et demande au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS de fournir, dans le cadre des rapports qu'ils sont tenus de présenter, de nouvelles mises à jour concises, précises et pertinentes ;

2. *Encourage vivement* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à continuer d'appliquer les résolutions [72/279](#), [75/233](#) et [76/4](#) et à appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général aux fins de l'exécution des mandats connexes ;

3. *Se félicite* des partenariats noués avec les institutions financières internationales et décide d'inclure la présentation d'informations actualisées sur la collaboration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS avec ces institutions au titre d'un point distinct de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2023 ;

4. *Se félicite* des progrès faits par le PNUD et le FNUAP en ce qui concerne l'alignement des descriptifs des programmes de pays sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et les encourage à continuer de s'assurer de cet alignement auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ;

5. *Souligne* qu'il faut des solutions intégrées, notamment une coopération, une collaboration et une coordination plus étroites dans l'ensemble des opérations d'aide humanitaire, de développement et de paix menées par les entités des Nations Unies, pour faire face aux problèmes complexes et multiformes qui entravent la

réalisation des objectifs de développement durable, et demande au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS de lui présenter des informations actualisées sur la manière dont ils participent à l'analyse conjointe, à l'évaluation des besoins, à la planification, notamment aux fins de l'obtention de résultats collectifs, et à l'exécution des programmes ;

6. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de lui rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité, notamment en ce qui concerne les contributions des directeurs régionaux et des représentants de pays à la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement ;

7. *Prie également* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de lui communiquer des informations et des données sur les gains d'efficacité réalisés et sur les efforts faits à cet égard en matière de cohérence, de collaboration et d'harmonisation à l'échelle du système et souligne la nécessité de continuer à obtenir des gains d'efficacité, comme indiqué au paragraphe 14 de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale.

10 juin 2022

2022/15

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'action menée par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour remédier aux problèmes de gestion mis en évidence par les audits en 2021 ;

2. *Prend note avec satisfaction* des efforts faits pour mettre en œuvre les recommandations des auditeurs en suspens résultant de précédents rapports d'audit ;

3. *Réaffirme* qu'il importe de prévoir des ressources suffisantes pour les fonctions d'audit et d'investigation ;

4. *Prie* le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, le Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP et le Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS de lui rendre compte, en temps voulu et tout au long de l'année, selon qu'il sera utile, des signaux d'alarme potentiels, des conclusions de l'audit et de l'état d'avancement des enquêtes, dans le cadre de réunions à huis clos organisées de façon plus régulière ;

5. *Prie également* les directeurs du Bureau des services d'audit et des investigations du PNUD, le Bureau des services d'audit et des investigations du FNUAP et le Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS de lui présenter, à la deuxième session ordinaire de 2022, une évaluation de l'indépendance de chaque bureau, dans laquelle figureront notamment des réflexions sur leur capacité à déterminer librement : a) les moyens et le calendrier de présentation des rapports et des exposés au Conseil d'administration, b) la portée des audits et des enquêtes, c) les activités et les entités qui doivent faire l'objet d'un audit ou d'une enquête, d) les évaluations à réaliser, e) la manière d'utiliser les fonds disponibles et f) sa relation avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et leur demande de proposer également des suggestions et des pistes sur la manière de renforcer davantage l'indépendance de chacun de ces bureaux ainsi que leurs prévisions des dépenses nécessaires à l'exécution de l'intégralité du mandat ;

6. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour une question sur les procédures de contrôle interne pour décision à la deuxième session ordinaire de 2022 ;

En ce qui concerne le PNUD :

7. *Prend note* du rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations sur les activités d'audit interne et d'investigation en 2021 (DP/2022/15), qui a été harmonisé avec ceux d'autres entités des Nations Unies, conformément à la décision 2020/10 du Conseil d'administration, ainsi que de ses annexes et de la réponse de l'administration à ce rapport ;

8. *Exprime* son soutien constant aux activités d'audit interne et d'investigation du PNUD ;

9. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, qui doit être examiné en tant que document distinct dans le cadre de ce rapport.

10. *Demande* qu'une évaluation indépendante du Bureau de l'audit et des investigations soit entreprise pour confirmer que ses ressources, ses capacités et ses moyens sont suffisants pour faire face à sa charge de travail dans le cadre du système fiduciaire nouvellement renforcé, en temps utile et de manière complète ;

En ce qui concerne le FNUAP :

11. *Prend note* a) du rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP menées en 2021 (DP/FPA/2022/6), qui est harmonisé avec ceux d'autres fonds et programmes, conformément à la décision 2020/10 du Conseil d'administration, b) de l'opinion du Bureau des services d'audit et d'investigation sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP, c) du rapport annuel du Comité consultatif de supervision (DP/FPA/2022/6/Add.1) ainsi que d) de la réponse de l'administration relative à ces deux rapports ;

12. *Exprime* son soutien continu aux initiatives stratégiques que le Bureau des services d'audit et d'investigation a commencé à entreprendre pour améliorer son efficacité et son efficience afin de mieux s'acquitter de son mandat ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

13. *Prend acte* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2021 (DP/OPS/2022/3) et de la réponse de l'administration ;

14. *Réaffirme* la nécessité de garantir la pleine indépendance des mécanismes d'audit interne et d'investigations de l'UNOPS ;

15. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2021, conformément à la décision 2008/37 du Conseil d'administration, et soutient la recommandation selon laquelle le Groupe de l'audit interne et des investigations devrait établir une distinction claire entre les activités de contrôle interne et de conseil ;

16. *Demande* au Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de lui transmettre des informations actualisées sur l'état d'avancement des investigations relatives aux irrégularités constatées dans l'initiative S3i lors de la deuxième session ordinaire de 2022, ou à une date antérieure, si nécessaire.

10 juin 2022

2022/16

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2022/16, DP/FPA/2022/7 et DP/OPS/2022/4) ;

2. *Prend note* de l'augmentation constante de la charge de travail des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et, préoccupé par leurs capacités limitées, demande de veiller à ce que ces bureaux puissent s'acquitter convenablement de leur mandat ;

3. *Demande* aux bureaux de la déontologie respectifs de faire état, dans leurs rapports annuels, de possibilités de collaboration accrues en matière de missions sur le terrain, de formation et de sensibilisation, ainsi que d'orientations communes en matière de déontologie ;

4. *Demande* aux bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de préserver et de renforcer leur indépendance, conformément aux résolutions 60/248 et 60/254 de l'Assemblée générale, et les encourage à communiquer avec lui de manière directe et indépendante selon les besoins, dans le cadre de rapports ou d'exposés, en particulier sur les préoccupations liées à la protection des lanceurs d'alerte contre les représailles ;

5. *Note* les progrès accomplis par le Bureau de la déontologie du PNUD s'agissant d'asseoir une tradition de respect de la déontologie au PNUD ;

6. *Se félicite* des progrès que le Bureau de la déontologie du FNUAP ne cesse d'accomplir dans son travail ;

7. *Réaffirme* la nécessité d'une indépendance totale de la fonction de déontologie de l'UNOPS, et demande un examen indépendant de cette fonction afin de garantir l'indépendance et l'impartialité du travail ;

8. *Demande instamment* au Directeur du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS de lui démontrer et de lui assurer que le Bureau fonctionne pleinement et en toute indépendance ;

9. *Engage vivement* l'UNOPS à veiller à ce qu'un système solide de dénonciation des abus et de protection contre les représailles soit en place pour assurer la protection des personnes qui signalent des actes répréhensibles et des risques liés à des faiblesses dans ses systèmes de gestion et de contrôle, et lui demande de finaliser et de publier une politique actualisée de dénonciation des abus, qui lui sera présentée lors de la deuxième session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration ;

10. *Demande* à l'UNOPS de mettre à jour et de rendre public son site web sur la déontologie et de fournir toutes les informations dans un format facile d'accès pour tous ses employés ;

11. *Demande* au Directeur du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS de faire rapport à la deuxième session ordinaire de 2022 sur la constitution du bureau et les mesures prises pour renforcer son indépendance et la protection des lanceurs d'alerte.

10 juin 2022

2022/17

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2022

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2022, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2022 ([DP/2022/L.2](#)) ;

Adopté le rapport de sa première session ordinaire de 2022 ([DP/2022/13](#)) ;

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement

Adopté la décision [2022/14](#) concernant le point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement

Point 3

Audit interne et investigations

Adopté la décision [2022/15](#) sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS relatifs aux activités d'audit interne et d'investigation et les réponses de l'administration ;

Point 4

Déontologie

Adopté la décision [2022/16](#) sur les rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ;

Point 15

Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel

Pris note des exposés présentés par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel ;

Débat consacré au PNUD

Point 5

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision [2022/7](#) sur le rapport annuel de l'Administrateur pour 2021 ;

Point 6
Égalité des genres au PNUD

Pris note de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2022-2025 et du rapport annuel relatif à la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 ;

Point 7
Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé les programmes de pays du PNUD ci-après, conformément à la décision [2014/7](#) :

Région d'Afrique : Kenya, République-Unie de Tanzanie ;

Région des États arabes : République arabe syrienne

Pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays de l'Angola, déjà approuvée par l'Administrateur ;

Point 8
Évaluation du PNUD

Adopté la décision [2022/8](#) sur l'évaluation du PNUD ;

Point 9
Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision [2022/9](#) relative au Programme des Volontaires des Nations Unies : Rapport de l'Administrateur

Point 10
Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision [2022/10](#) concernant le rapport sur les résultats obtenus en 2021 par le Fonds d'équipement des Nations Unies

Débat consacré au FNUAP**Point 12**
Rapport annuel de la Directrice exécutive

Adopté la décision [2022/11](#) sur la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : Rapport de la Directrice exécutive

Point 13
Évaluation du FNUAP

Adopté la décision [2022/12](#) sur l'évaluation du FNUAP ;

Point 14
Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays suivants conformément à la décision [2014/7](#) :

Kenya ([DP/FPA/CPD/KEN/10](#)), République arabe syrienne ([DP/FPA/CPD/SYR/9](#)) et République-Unie de Tanzanie ([DP/FPA/CPD/TZA/9](#)).

Débat consacré à l'UNOPS

Point 16

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Adopté la décision [2022/13](#) sur le rapport annuel de la Directrice exécutive du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et Réserve pour l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (« S3I »)

10 juin 2022

Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour sa deuxième session ordinaire de 2022

(29 août-1^{er} septembre 2022, New York)

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Lundi 29 août	10 heures- 13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la session annuelle de 2022
			Débat consacré à l'UNOPS
		6	DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE <ul style="list-style-type: none"> • Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies en 2021
	15 heures- 17 heures	3	Débat consacré au PNUD Programmes de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et approbation des descriptifs de programmes de pays • Prolongation des programmes de pays
Mardi 30 août	10 heures- 13 heures		Débat consacré au PNUD (suite) DIALOGUE INTERACTIF AVEC L'ADMINISTRATEUR DU PNUD
	15 heures- 16 h 30	2	DIALOGUE STRUCTURÉ SUR LE FINANCEMENT DU PNUD <ul style="list-style-type: none"> • Dialogue structuré sur le financement des réalisations du plan stratégique du PNUD • Examen annuel de la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies pour 2021
	16 h 30- 18 heures	4	Débat consacré au FNUAP DIALOGUE STRUCTURÉ SUR LE FINANCEMENT DU FNUAP <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP pour 2021-2022
Mercredi 31 août	10 heures- 13 heures		Débat consacré au FNUAP (suite) DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE
	15 heures- 17 heures	5	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et approbation des descriptifs de programmes de pays • Prolongation des programmes de pays
Jeudi 1^{er} septembre	10 heures- 11 heures	7	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des décisions

Jour/Date

Heure

Point

Sujet

1

Questions d'organisation

- Projet de plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2023
 - Adoption du plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2023
 - Clôture de la session
-